



Respect des droits humains

Chers collègues,

La mission de McDonald's est de soutenir les communautés dans lesquelles nous opérons. Notre engagement à respecter les droits de toutes les personnes dans les communautés où nous vivons, travaillons et servons est au cœur de cette mission. Notre politique en matière de droits humains met en avant vos droits, mais aussi votre responsabilité de respecter les droits des autres en créant des lieux de travail sûrs, respectueux et inclusifs partout où nous exerçons nos activités.

Chez McDonald's, l'amélioration continue est au cœur de notre identité, et notre nouvelle politique en matière de droits humains reflète mieux notre engagement à aborder les problèmes critiques sur lesquels nous pouvons avoir le plus grand impact. Notre approche s'appuie sur les Principes directeurs des Nations Unies (UNGP), un cadre accepté internationalement qui établit les standards afin d'assurer l'implication des entreprises dans la sauvegarde des droits humains.

Dans tout ce que nous faisons, nous restons ancrés dans nos valeurs et nous attendons de nos partenaires commerciaux, y compris nos franchisés, sous-traitants et fournisseurs, qu'ils adoptent et respectent nos engagements en matière de droits humains. Alors que nous nous efforçons de créer un environnement qui encourage la dignité et le respect, nous continuerons de mobiliser les employés et les interlocuteurs d'horizons et d'expériences divers afin de découvrir de nouvelles façons de faire évoluer nos pratiques pour soutenir cette politique.

Avec votre soutien, je suis convaincu que nous continuerons à travailler d'une manière qui nous rendra tous fiers de faire partie de McDonald's.

Chris Kempczinski
Président directeur général
McDonald's Corporation



Politique McDonald's en matière de droits humains

Notre engagement

Chez McDonald's Corporation (« McDonald's »), notre vision est que les droits humains sont intégrés dans nos activités quotidiennes, ce qui nous permet de tenir notre engagement de respecter les droits de toutes les personnes et communautés qui produisent, servent et apprécient notre nourriture.

McDonald's s'engage à respecter les droits humains tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et à développer et mettre en œuvre son approche en la matière dans l'entreprise, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies (UNGP). Nous respectons les droits et les principes de la Charte internationale des droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits de l'enfant, et nous sommes signataires des principes d'autonomisation des femmes.

Portée et champ d'application

Nous œuvrons de façon à respecter les droits humains énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Via notre processus de vigilance appliqué aux droits humains, nous identifions les domaines d'intervention en la matière et les communiquons au moyen de nos processus de signalement dédiés. Au moment de la rédaction de cette version de notre politique, les domaines d'intervention identifiés en matière de droits humains comprennent : le travail des enfants ; la confidentialité des données ; la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) ; l'éducation et la création d'emplois ; le recours effectif ; le travail forcé ; la liberté de s'associer (ou de ne pas s'associer) et de négocier collectivement ; les droits fonciers ; la discrimination et le harcèlement ; la nutrition ; la santé et la sécurité au travail ; les conditions de travail (contrats, horaires, heures supplémentaires, salaires) ; et la sécurité du lieu de travail. Le processus d'identification des domaines d'intervention en matière de droits humains est un processus dynamique. Nous respectons les droits mentionnés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au-delà des domaines d'intervention susmentionnés.



Nous accordons une attention particulière à l'identification des groupes qui peuvent être particulièrement vulnérables aux impacts négatifs sur les droits humains, notamment les travailleurs migrants, les peuples autochtones, les femmes, les communautés minoritaires socialement défavorisées, les personnes handicapées ou les enfants et les jeunes, et nous nous engageons à prendre les mesures appropriées pour respecter leurs droits. Nous nous efforçons de favoriser des lieux de travail sûrs, inclusifs et respectueux partout où nous exerçons nos activités, et de respecter les droits fondamentaux de tous les employés de McDonald's. Nous interdisons le recours au travail des enfants, à la traite des êtres humains et au travail forcé, pénitentiaire, ou résultant d'une servitude pour dette ou sous-contrat.

Nous reconnaissons que les ressources naturelles et l'environnement ont un lien important avec la jouissance des droits humains. Nous adoptons une approche holistique afin de respecter les ressources naturelles et l'environnement, pour les communautés qui en dépendent et pour l'avenir de notre entreprise. Nous veillons à ce que notre travail prenne en compte les considérations relatives aux droits humains en ce qui concerne les ressources naturelles et l'environnement.

Cette politique s'applique à McDonald's Corporation et à ses filiales majoritaires dans le monde entier.

Nous comprenons également que, par la conduite de leurs activités, nos partenaires commerciaux (y compris les franchisés, sous-traitants et fournisseurs) sont susceptibles d'avoir un impact sur les droits humains. Nous nous efforçons de travailler avec des partenaires commerciaux qui partagent nos engagements en matière de droits humains, de sécurité, d'éthique et de conformité, et d'utiliser nos relations commerciales en adéquation avec les Principes directeurs de l'ONU pour les encourager et les soutenir à agir d'une manière cohérente avec les engagements énoncés dans cette politique. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les droits humains et nous les encourageons à adopter des politiques similaires.

Cette politique est également renforcée par une série de règles et de directives McDonald's pertinentes. Les standards de notre Code d'éthique incluent notre engagement à respecter les droits humains sur nos lieux de travail et s'appliquent à tous les employés de McDonald's. À l'échelle mondiale, les standards de notre marque s'appliquent à McDonald's, à nos filiales majoritaires et à nos franchisés. Nos principes de recrutement responsable et éthique s'appliquent à McDonald's, à nos filiales majoritaires, à nos franchisés, ainsi qu'aux tiers qui gèrent et/ou recrutent du personnel migrant en notre nom. Notre Code de conduite des fournisseurs et nos standards de Responsabilité personnelle des fournisseurs au travail contiennent les exigences auxquelles nos fournisseurs doivent répondre en matière de droits humains. Notre engagement sur les forêts aborde la déforestation et les droits fonciers des communautés affectées.

Notre approche



Dans le cadre de notre engagement à respecter les droits humains, nous prenons des mesures pour identifier les impacts négatifs réels ou potentiels sur ceux-ci, qui sont directement ou indirectement liés à nos activités commerciales ou à celles de nos partenaires commerciaux. Nous y parvenons grâce à un système de vigilance raisonnable et d'évaluation dédié, puis nous élaborons des réponses appropriées aux impacts et risques identifiés. Cela peut impliquer le développement de politiques et de systèmes via des partenariats et des collaborations. Ce processus s'appuie sur l'engagement des interlocuteurs internes et externes.

Nous reconnaissons qu'en matière de droits humains, la vigilance raisonnable est un processus continu et dynamique. Nous avons donc mis en place des systèmes et des processus pour identifier les facteurs contextuels modifiés qui accroissent les risques liés à ces droits, et y répondre. Ce faisant, nous nous efforçons d'intégrer les points de vue des interlocuteurs et de procéder à des examens réguliers des risques géographiques et thématiques.

Réparation

Nous nous engageons à participer à la prévention, l'atténuation et la réparation des impacts négatifs sur les droits humains, ou à collaborer en ce sens. Nous cherchons à promouvoir l'atténuation et la réparation des impacts négatifs liés à McDonald's via nos relations commerciales, ou à coopérer avec des partenaires commerciaux ou autres dans ce sens.

Notre Entreprise

Les employés, clients et autres interlocuteurs peuvent formuler des doléances liées aux droits humains via différents canaux. Cela inclut de contacter les ressources humaines ou le bureau mondial de la conformité. Les violations présumées de cette politique peuvent également être signalées en contactant la ligne directe de McDonald's dédiée à l'intégrité de l'entreprise.

Nos fournisseurs et partenaires

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en place des mécanismes de doléances efficaces concernant les problèmes sur le lieu de travail. Notre ligne dédiée à l'intégrité de l'entreprise et nos collègues de l'équipe Responsabilité personnelle des fournisseurs sur le lieu de travail (SWA) sont à la disposition des fournisseurs et de leurs employés. Nous attendons de tous les restaurants qu'ils disposent d'un mécanisme de signalement permettant aux personnes concernées d'exprimer leurs préoccupations.

Principes généraux



Nous évaluons périodiquement l'efficacité de nos canaux de doléances et de plaintes pour identifier et traiter les problèmes liés aux droits humains. Cela s'applique à tous les détenteurs de droits, y compris les travailleurs, les clients, les communautés et autres.

Nous n'entraverons pas les processus de doléances au niveau de l'État via nos employés, nos systèmes de doléances ou autres ; nous n'exigeons pas des employés ou d'autres personnes qu'ils renoncent à leur droit d'utiliser de tels mécanismes externes pour soulever des problèmes via l'un de nos canaux de doléances ou de recours.

Nous ne tolérerons aucune forme de représailles dirigées contre quiconque signale un problème relatif aux droits humains ou concernant le respect de cette politique. Cela inclut les défenseurs des droits humains, qui devraient être libres de soulever et d'exprimer leurs préoccupations concernant notre comportement ou celui de nos partenaires commerciaux. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils prennent le même engagement.

Nous nous engagerons auprès des détenteurs de droits en leur fournissant un environnement sûr et propice pour qu'ils puissent faire part de leurs préoccupations au sein de McDonald's.

Gouvernance

Au niveau de notre conseil d'administration, la surveillance des questions liées aux droits humains est assurée par le Comité de développement durable et de responsabilité d'entreprise. Les sponsors exécutifs du groupe de travail sur les droits humains incluent notre directeur mondial de l'impact, notre directeur mondial des ressources humaines, notre directeur mondial de la chaîne d'approvisionnement et notre directeur mondial des affaires juridiques. En matière de droits humains, ce groupe exécutif rend compte directement à notre PDG et partage les rapports avec le conseil d'administration et ses comités, le cas échéant.

Les professionnels des droits humains au sein de Global Impact gèrent cette politique et dirigent un groupe de travail plurifonctionnel sur le sujet.

Nous nous engageons à collaborer avec les interlocuteurs pour comprendre leurs points de vue, à améliorer notre surveillance, notre analyse ou nos réparations des impacts sur les droits humains, et à mieux comprendre comment faire évoluer nos actions soutenant cette politique.

Aller de l'avant

Nous reverrons régulièrement notre approche en matière de respect des droits humains. Nous identifierons les possibilités de collaboration avec d'autres, y compris les entreprises partenaires, organisations de la société civile et autorités publiques, pour contribuer à résoudre les problèmes difficiles.



Nous suivons régulièrement les progrès réalisés dans notre gestion des droits humains et en rendrons compte publiquement, y compris dans la mesure requise par la loi.

Cette politique en matière de droits humains renforce nos engagements, procédures et processus existants.